



Saisie sur compte bancaire

Par **vanes0468**, le **08/08/2014** à **10:48**

bonjour j ai eu une saisie sur mon compte par huissier suite a credit datant de 2002 . j ai vu sur site service public le bareme des montants a saisir je suis dans la tranche 6 j encaisse entre 1400- 1500 et d apres le bareme ils devraient me saisir 476€ or la ils m ont bloqué 1200€ et laisser 400€ est ce normal?
peuvent ils me saisir presque tout mon salaire?

Par **aguesseau**, le **08/08/2014** à **11:35**

bjr,
vous confondez saisie sur rémunérations et saisie sur compte bancaire.
dans votre cas, il s'agit de saisie attribution sur votre compte bancaire et dans ce type de saisie la banque doit vous laisser le solde bancaire insaisissable dont le montant est l'équivalent du rsa pour personne seule soit 499,31 €.
vient s'ajouter à la somme saisie les frais prélevés par la banque.
cdt